

Société requérante du programme ROM RADIO
Siège à Lausanne

Bussigny, le 24 décembre 2008

A l'office fédéral de la communication OFCOM.

Concerne : Consultation relative aux demandes de concessions pour la diffusion de programmes radio en DAB+ en Suisse romande.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation relative aux demandes de concessions pour la diffusion de programmes radio en DAB+ en Suisse romande, nous avons étudié attentivement l'ensemble des dossiers.

Notre position est la suivante :

- Au plan programmatique, les dossiers proposés sont tout à fait complémentaires et permettront de fournir une offre thématique qui ne rentrera pas en concurrence directe avec la FM. La diversité est au rendez vous et les programmes proposés nous semblent de nature à promouvoir la technologie DAB+.
- La nouveauté de la technologie, la faiblesse du parc de récepteur, la méconnaissance actuelle du DAB+ par les auditeurs et les annonceurs rendent très délicates les prévisions publicitaires à court et moyen terme. Nous attirons donc l'attention de l'importance de sélectionner des entités suffisamment solides en terme financier pour tenir le temps du décollage réel du marché.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Gilles Wenger, au nom de la société requérante pour le programme ROM RADIO.

